CALCUL THERMIOUE REGLEMENTAIRE RE 2020

M.DROUGLAZET Didier

06 28 33 73 14

Mail: contact@thermique80.fr

Site: www.thermique80.fr

RE 2020
RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Un bureau d'étude thermique à votre service, attestation Bbio pour permis de construire calcul RE 2020.

La règlementation thermique RT 2012 est modifiée par la mise en place de la nouvelle règlementation environnementale appelée RE 2020. Cette nouvelle règlementation introduit la performance environnementale dans la construction neuve via l'analyse en cycle de vie afin de réduire l'impact carbone des nouvelles constructions, elle sera applicable :

- **Dès le 01 janvier 2022 pour l'ensemble des logements (individuels et collectifs)**
- **Dès le 01 juillet 2022 pour les bureaux et bâtiments d'enseignements (primaire et secondaire) hors hébergement**
- **En attente de date pour l'ensemble des autres bâtiments**

Attestation du permis de construire et calculs règlementaires

Pour le dépôt du permis de construire une attestation thermique est à joindre, nous sommes spécialisés dans le calcul règlementaire RE 2020 basé sur une évaluation de 6 indicateurs répondant à des exigences minimales pour les constructions neuves, nous vous proposons donc nos services pour réaliser vos calculs et attestations suivant votre projet.

Bâtiments neufs RE 2020 logements individuels et collectifs

- Calcul du Bbio (en points) - Besoins bioclimatique
- Calcul du Cep en kWep/m².an – Consommations d'énergie primaire totale
- Calcul du Cep,nr en kWep/m².an – Consommation d'énergie primaire non renouvelable
- Calcul du DH (en °C.h) – Degré-Heure d'inconfort (niveau d'inconfort perçu par les occupants)

L'analyse du cycle de vie du bâtiment (ACV)

- Calcul de Ic énergie en kg eq.CO_2/m² – Impact sur le changement Climatique associé aux consommations d'énergie pendant la vie du bâtiment.
- Calcul de Ic construction en kg eq.CO_2/m² – Impact sur le changement Climatique associé aux produits de construction et équipements et de leur mise en oeuvre

Etudes thermiques et environnementale

Pour chaque projet nous vous accompagnons et nous vous aidons à définir les matériaux de construction et les systèmes de chauffage ventilation à mettre en œuvre afin d'optimiser la performance énergétique de votre bâtiment. Nous réalisons également l'ACV (l'**A**nalyse du **C**ycle de **V**ie) de la construction.

Numéro de SIREN 803 870 542
dispensés d'immatriculation en application de l'article L 123-1-1 du code de commerce
- Code APE 7112B
- N° de TVA intracommunautaire : FR 63803870542